Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_054_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 MAI 2024

16 - Objet: TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR - CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS

N° Ordre: DE-054-2024

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature: 4.1.3: création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation régulière du Président du 16 mai 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et M. Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac: Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Mézin: M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON

Nérac: Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Patrick GOLFIER à M. Marc GELLY, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Edith

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_054_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

BUSQUET,

Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO à M. Pascal BOUTAN

Membres absents excusés (5):

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danielle

Lavardac: M. Ludovic BIASOTTO

Nérac: Mme Ana-Paula BES, Nicolas LACOMBE,

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Membres absents non excusés (3):

Lavardac: Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 39 Votants: 45

Absents: 14 - Dont « pour »: 45
- Dont suppléé: 1 - Dont « contre »: 0
- Dont représentés: 6 - Dont abstention: 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de noins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

Vu la délibération n°DE-031-2024 du 27 mars 2024 portant modification du tableau des emplois,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH, le 06 mai 2024,

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_054_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

Légende jaune :

Suite à la nomination d'un agent sur le grade de rédacteur territorial, après réussite à concours, il convient d'ajouter un emploi pourvu dans le tableau des titulaires.

Légende verte :

Mises à jour suite à recrutement par voie de mutation :

- d'une assistante de gestion administrative au sein de l'EMD titulaire du grade d'adjoint administratif, il convient de créer un emploi sur ce grade et de supprimer l'emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe précédemment détenu par l'agent mis à la retraite.
- du chef du service environnement, détenant le grade de technicien principal de 1^{ère} classe, il convient d'ajouter un emploi pourvu dans le tableau des titulaires.

Légende bleue :

Dans le cadre du suivi de la campagne des avancements de grade 2024, il convient de mettre à jour les postes pourvus et de supprimer les emplois précédemment détenus, dans le tableau des titulaires.

Légende rose :

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe du service habitat, il convient :

- de créer 1 emploi de technicien habitat, sur le grade de technicien territorial principal de 2ème classe, à temps complet dans le tableau des contractuels de droit public.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux principaux de 2ème classe.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Légende orange :

Considérant la nécessité de renforcer les équipes du service voirie, suite au départ de 2 agents et dans l'attente du retour des commissions de recrutement en cours, il convient :

- de créer 2 emplois sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet dans le tableau des contractuels de droit public.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

- de créer 2 emplois sur le grade d'agent de maitrise, à temps complet dans le tableau des contractuels de droit public

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des agents de maitrise territoriaux.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Légende grise :

Considérant la nécessité d'effectuer des mises à jour portant sur le nombre d'emplois à temps non complet dans le tableau des titulaires et des contractuels, ainsi que sur le nombre d'emplois pourvus dans le tableau des contractuels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	А	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice Action Sociale 1 Directrice Communication 1 Directrice des Ressources Humaines 1 Directrice des Affaires financières 1 Chargée de mission Leader et dév économique
Rédacteur principal 1ère classe	В	3	3	0	1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées 1 Responsable administrative et financière des services techniques
Rédacteur principal 2ème classe	В	2	1	0	1 Directrice service PEEJ
Rédacteur	В	3	2+1	0	2 Instructrices Urbanisme +1 Gestionnaire paie/carrière
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	С	4 <mark>-1</mark>	4 <mark>-1</mark>	0	1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseillère emploi 1 Assistante de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	С	3	3	0	 1 Assistant comptable 1 Assistante de gestion comptable et services techniques 1 Gestionnaire paie/carrière

Adjoint administratif	С	2 <mark>+1</mark>	2+1	0	1 Assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	А	1	1	0	1 Directeur des Services techniques
Technicien principal de 1ère classe	В	1	0+1	0	+1 Chef du service Environnement
Agent de maitrise principal	С	4	3	0	1 Technicien ouvrages1 Agent d'exploitation voirie1 Référent des documents techniques
Agent de maitrise	С	1	1	0	1 Encadrant voirie
Adjoint technique principal 1ère classe	С	7	7	0	2 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Voirie spécialisé 1 Responsable du service Patrimoine
Adjoint technique principal 2ème classe	С	8	5+3	1	2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1+2 Agent polyvalent du Patrimoine 1+1 Agent d'entretien
Adjoint technique	С	12.3	12.3	0	4 agents d'exploitation Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 2-2 Agents polyvalents du Patrimoine 1 Chef d'équipe voirie 1 Mécanicien Voirie 1-1 Agent d'entretien
FILIERE CULTURELLE			1	1	
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	В	8	7 +1	0+3	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5+1 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	В	2 <mark>-1</mark>	2 <mark>-1</mark>	0	2-1 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	С	1	1	0	1 Archiviste délégué à la protection des données
FILIERE ANIMATION					
Animateur	В	1	1	0	1 Coordonnateur Jeunesse
Adjoint d'animation principal 1ère classe	С	8	8	0	1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP

	-				1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 2 Animateurs
Adjoint d'animation	С	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	А	1	1	0	1 Educatrices de Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Α	1	1	0	1 Educatrice de Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	В	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	С	2	1	0	1 Assistante éducative Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	С	4	3	0	3 Assistantes éducatives Petite Enfance
Agent social	С	6	6	0	6 Assistantes éducatives Petite Enfance
		98 -1+1 <mark>-3-1</mark>	88 +1-1+1+1	3 +3	
TOTAL		-111-5-1	+3-3+1-1	13	
TOTAL		94		6	
	UELS DE		90	6	RMANENTS
	UELS DE	94	90	6 PLOIS PE	Emplois pourvus correspondants
CONTRACT		94 EDROIT PUBL Effectifs	90 IC SUR EMI	PLOIS PE Dont temps non	Emplois pourvus correspondants (Poste de)
CONTRACT Filière - Grade		94 EDROIT PUBL Effectifs	90 IC SUR EMI	PLOIS PE Dont temps non	Emplois pourvus correspondants
CONTRACT Filière - Grade FILIERE ADMINISTRATIVE	Cat.	94 EDROIT PUBL Effectifs budgétaires	90 IC SUR EM Effectifs pourvus	PLOIS PE Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de) 1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de)
CONTR	RACTUE	LS DE DROIT	PRIVE -CO		AIDES
TOTAL		+1+2+2 68	-1+1 57	+2 20	
Agent social	С	5 63	3 57	18	3 Assistantes Petite Enfance
Agent social principal 2ème classe	С	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Educateur de jeunes enfants	Α	2	2	0	1 Directrice de Multi Accueil 1 Animatrice RAM
Infirmier en soins généraux	Α	1	+1	1	+1 Infirmière structure petite enfance
Cadre de santé paramédical	Α	1	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		In the second	1000 mm		Commission of the Control of the Con
Adjoint d'animation	С	13	13-1	9+2	13 Animateurs
classe FILIERE ANIMATION			<u></u>		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème	В	1	1	1	1 Enseignant EMD
Assistant d'enseignement artistique	В	8	8	6	8 Enseignants EMD
FILIERE CULTURELLE					patimonie
Adjoint technique	С	5	5	0	4 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent polyvalent du patrimoine
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	С	2	2	0	2 Agents d'exploitation Voirie
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	С	2 <mark>+2</mark>	2	0	Chef d'équipe Voirie agent polyvalent du patrimoine
Agent de maitrise	С	4 <mark>+2</mark>	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe Voirie 1 Mécanicien
Technicien Territorial	В	1	1	0	1 Technicien Rivières
Technicien Principal 2ème classe	В	1+1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	В	1	1	0	1 Technicien Habitat
Ingénieur territorial	А	1	2	0	1 Chargée de mission Natura 2000 1 Technicienne Rivière
FILIERE TECHNIQUE					urbanisme
Adjoint Administratif	С	1	1	0	1 Assistant de gestion administrative service
					1 Animatrice numérique Conseillère socio- administrative

Contrats d'accompagnement dans l'emploi	1	0	0	0	
TOTAL GENERAL		162	147	26	
		1	100000000000000000000000000000000000000	100000	

- ▶ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.
- ▶ De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président

ALBRET ALBRET AFRAC BARRAC BAR

Publication le : 2 7 MAI 2024

Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance